

MAIRIE DE MUTIGNY



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 Janvier 2022

Présents : C.BEQUINOT- JC.CUGNET- C.DROMARD- MA.HUMBERT- X.HUSSON- G.LHEUREUX- MC.REMY- M.ZIMMERLIN

Excusées : C.LAPERSONNE (donne pouvoir à C.BEQUINOT), C.FORT

Demandes de subventions 2022 :

- Cimetière : suite au refus de la subvention DETR, la commune souhaite demander une subvention DSIL (à destination des petites communes) pour l'achat d'un colombarium auprès de l'entreprise Schlichka de Pierry, pour un montant de 4166.67 €HT. Le conseil municipal approuve cette proposition et la réalisation en 2022, et demande que l'opération soit subventionnée par l'Etat dans le cadre d'une subvention DSIL.
- Route de Montflambert : le montant estimatif des travaux d'aménagement de cette route, pris en charge de la commune, s'élève à 184 028.75 € HT. Une subvention dans le cadre de la DETR étant possible, et la rencontre de la maire et de la première adjointe avec Christian Bruyen, Franck Leroy et Emmanuelle Guénot, le 6 janvier 2022, ayant conforté la possibilité d'une telle subvention, le conseil municipal donne son accord au dépôt de demandes de subvention auprès de la région Grand Est, au conseil départemental de la Marne, et par l'Etat dans le cadre de la DETR.

Projet d'acquisition d'une propriété située sur la commune : suite à la mise en vente, par les héritiers Gobin, d'une maison située allée des Sablons, le conseil municipal décide de faire une offre à hauteur de 80.000 € auprès de Me Conreur-Herrmann, notaire en charge de cette vente, compte tenu de la situation intéressante de cette propriété dans le cadre du projet d'extension du cimetière communal.

Projet de vente de la parcelle A29 au profit de la SCEV DU GRADON : le conseil municipal accepte la vente de cette longue et étroite parcelle (972m²), contiguë à la propriété de M. Georges Lheureux, agissant en qualité de gérant de ladite société, au prix de 1500 €, avec frais de vente à la charge de l'acquéreur. La vente sera gérée par Me Lefebvre. Compte tenu de son lien avec cette vente, M. Lheureux n'a pas participé à cette délibération.

Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et prestations de services SEGILOG : le conseil municipal donne son accord au renouvellement du contrat (échéance le 1^{er} février 2022) pour 3 ans, pour un montant annuel de 1557 € HT par an, correspondant à la cession des droits d'utilisation, et 173 € HT par an pour les frais de maintenance et de formation.

Convention fourrière : Il est proposé de confier à l'AIMAA d'Epernay (refuge) d'assurer le service de fourrière sans capture dans ses installations à Epernay des animaux errants sur la commune. Le conseil municipal donne son accord à la signature de cette convention, et au versement d'une indemnité de 0.40 € par habitant (soit environ 80 €).

MAIRIE DE MUTIGNY



Questions diverses :

- Elections : des tests vont être lancés sous peu, en vue de la préparation des élections présidentielles, pour la transmission électronique des résultats.
- Noël des enfants : Marie-Anne Humbert souhaite que l'indemnité de fonction qu'elle ne perçoit pas soit clairement fléchée à destination des enfants de la commune, en particulier pour permettre une hausse du montant alloué pour le cadeau offert à chaque enfant de moins de 12 ans. Mme la Maire et la première adjointe n'approuvent pas l'augmentation du montant dédié (15€), mais préféreraient compléter ce montant par un bon d'achat additionnel ainsi financé par les indemnités non perçues.
- Défibrillateur : l'installation est programmée dans les jours à venir par une entreprise certifiée. Une demande de formation aux gestes de premier secours a par ailleurs été demandée auprès des pompiers, pour être proposée aux habitants de la commune

La séance est levée à 20h15.

La prochaine réunion est fixée au mardi 1^{er} mars 2022.